

**Sur le caractère primordial de l'agentivité dans les «périphrases passives»
en *se faire, se laisser, se voir* + *infinitif***

1. Introduction

Les périphrases pronominales françaises *se faire* + *infinitif*, *se laisser* + *infinitif* et *se voir* + *infinitif* se trouvent souvent décrites dans les travaux linguistiques comme équivalentes « à des renversements passifs » (cf. Riegel *et al.*, 1994: 231). Dans cet article, nous observerons le comportement du sujet entrant dans ces constructions et fonctionnant comme *participant agentif*. Dans ces constructions, on remarquera des modes différents de graduation de l'agentivité ce qui permettra de classer le *modus operandi* du sujet. Nous nous concentrons uniquement sur les emplois accompagnés du passé composé car cette forme permet de commenter une action concrètement réalisée. Cela évite toute confusion entre la voix moyenne et les phrases génériques souvent données et commentées par les linguistes qui se penchent sur ces constructions. Nous pourrions ainsi mieux isoler la notion d'agentivité que nous développerons.

L'agentivité est fonction de l'attribution du *contrôle* du sujet grammatical par un sujet énonciateur, ce qui souligne la nécessité de réévaluer la dichotomie des rôles thématiques telle que développée par Fillmore (1968) et Dowty (1991). Nous discuterons le concept d'*Agent Indirect* qui permettra de mieux rendre compte d'une agentivité non prototypique. L'agentivité se révèle alors un concept composite qui mobilise plusieurs catégories conceptuelles comme le *contrôle* et la *télicité*. Nous distinguerons ainsi les *modi operandi* des sujets entrant dans ces constructions. En nous inspirant du concept de contrôle de Desclés et Guentchéva (1993), nous sommes amenée à proposer dans un second temps une hiérarchisation de différents types d'agents. Nous montrerons comment ces relations de contrôle marquent la subjectivité d'un énonciateur tandis que d'autres représentations se veulent plus objectives. Parallèlement, en termes d'un principe informatif (Vallduvi, 1990; Lambrecht, 1994), l'emploi de ces constructions reflète la gestion subjective et intersubjective de l'information, le processus d'enrichissement des connaissances du co-énonciateur par des informations relevant de la prise de position de l'énonciateur par rapport à son énoncé.

2. Agentivité

Par le terme *agentivité*, nous entendons *toute représentation linguistique de l'agir, et par extension de l'action, qui est basée sur une schématisation cognitive abstraite de cette action*. Par « représentation linguistique », nous faisons référence à toute forme linguistique, morphologique ou lexicologique, toute configuration syntaxique et tout procédé pragmatico-

énonciatif, impliquant *l'inscription formelle dans la langue de cette schématisation cognitive de l'agir (et donc de l'action)*. Nous postulons donc, à la suite de Culioli, que l'agentivité est encodée dans la grammaire d'une langue en tant que *relation stable* 'où l'agent est source et l'agi est but' (1999: 100). Toutefois l'agentivité est un concept composite formé à partir de plusieurs domaines interconnectés comme le remarque Culioli (1999: 100) dont les notions d'*animé*, de *détermination (de procès)*, de *télicité* et d'*appréciation* sont indispensables. Soient les deux phrases suivantes de Baudet, Cordier et François (1997: 251):

- 1) [Pour paraître plus jeune], Marie s'est fait retendre la peau
- 2) [En cherchant à rattraper son ballon sur la chaussée], l'enfant s'est fait renverser par une voiture

L'exemple (1) mobilise les notions d'*animé* (Marie est à la fois *humain* et *adulte*), de *télicité* (il s'agit d'un *processus finalisé* dont le sujet est l'*initiateur conscient*), de *détermination* (le processus est individualisable, c'est-à-dire sécable en séquences conceptuellement distinctes mais non précisées linguistiquement, telles que la prise de rendez-vous, consultation avec un médecin, préparation pour une opération chirurgicale, intervention, période de convalescence, etc.) et d'*appréciation* (l'intervention chirurgicale est censée être *bénéfique* pour le sujet). L'exemple (2) mobilise les notions, d'*animé* (il s'agit d'un *enfant humain*), de *télicité*, par son caractère non abouti car il n'y a pas de processus finalisé (l'enfant cherche bien à attraper le ballon mais pas à se faire renverser; il s'agit plutôt d'un *processus accidentel* dont le sujet est construit en tant que *non conscient*), de *détermination* (le processus est massif c'est-à-dire non-individuable en séquences distinctes) et d'*appréciation* (on évalue le processus en tant que «détrimental» pour l'enfant).

Culioli écarte notamment toute référence aux notions de *volonté* et de *responsabilité* souvent mis en avant en ce qui concerne la construction en *se faire + infinitif*. Nous suivons sa démarche et contournons ces notions qui ont ici peu d'importance.

3. Immixtion

L'agentivité, comme nous l'avons vu, implique plusieurs notions complémentaires et c'est pour cette raison qu'elle n'est pas facilement repérable. La notion d'*immixtion* chez Damourette et Pichon (1936) se prête à l'agentivité car elle sert spécifiquement au maniement de la participation du sujet grammatical (forcément animé) dans l'action décrite par le verbe. Le terme *immixtion* englobe un *réseau virtuel* de modes de participation ou de degrés d'implication du sujet. Selon ces auteurs, le français dispose d'un système cohérent de ressources sémantiques (temps de verbes, voix active et passive, constructions périphrastiques, etc.) qui permet la différenciation du mode de participation d'un sujet

grammatical dans le prédicat exprimé. Ils proposent quatre types d'immixtion en hiérarchie: a) *Immixtion exécutive*, b) *Immixtion causative*, c) *Immixtion tolérative*, d) *Immixtion connective*. Ces immixtions correspondent par exemple aux phrases suivantes (Damourette et Pichon, 1936: § 2042):

- a) Ce vieillard prodigue *paya* enfin ses dettes
- b) Ce vieillard prodigue *fit payer* ses dettes par son frère
- c) Ce vieillard prodigue *laisa payer* ses dettes par son frère
- d) Ce vieillard prodigue *vit payer* ses dettes par son frère

L'*immixtion exécutive*, où il n'y a pas de construction périphrastique en *se*, signale l'*Agent* effectuant pleinement une action. L'*immixtion causative* réfère à des constructions traditionnellement appelées *factitives* (ou *causatives*) dans lequel on observe un *déclenchement* ou *initiation* d'une action et que Gougenheim appelle «l'activité indirecte» (1929: 310). L'*immixtion tolérative* exprime l'idée d'un degré de *laisser faire* de la part d'un autre type d'*Agent* exerçant un rôle participatif ou agentif de non-empêchement. Enfin, l'*immixtion connective* exprime le manque de rapport direct entre le sujet et l'action décrite par le verbe. Selon Damourette et Pichon, ce rapport 'n'est plus qu'une synchronie, une connexion sans intervention aucune' (1936: § 2042). Dans l'exemple (d), le *vieillard prodigue* est ainsi toujours un type d'*Agent* mais cette fois un agent *extérieur* au déroulement du procès décrit par le verbe.

À partir de la hiérarchie d'immixtions de Damourette et Pichon, nous élaborons plusieurs archétypes d'*Agents* allant en décroissant de l'*Agent Exécuteur* (qui «fait» directement), à l'*Agent Indirect* (qui «fait» indirectement), à l'*Agent Facilitateur* (qui «laisse faire»), à l'*Agent Spectateur* (qui «observe faire»). Nous revisiterons ces archétypes plus loin après avoir examiné la notion de *contrôle* ci-dessous.

4. Se faire + infinitif

La construction *se faire + infinitif* est connue sous diverses désignations elles telles que «périphrase verbale passive», «construction factitive pronominale», «factitif réfléchi», «construction pronominale réfléchie», «causatif réfléchi», etc. Ce manque de consensus sur la terminologie de référence reflète le manque de consensus sur la fonction. Il s'avère que Gaatone (1993) et Ruwet (1972) l'excluent par exemple des constructions factitives qui selon eux sont celles exclusivement en forme de *faire + infinitif*. De plus, le problème interprétatif que *se faire + infinitif* peut engendrer a été largement discuté et ce sans consensus véritable (voir Spang-Hanssen, 1967; Gaatone, 1983; Tasmowski-De Ryck et Van Oevelen, 1987; Kupferman, 1995; Martin, 2001 et récemment Blanche-Benveniste, 2007).

Le fait que cette construction puisse engendrer des sens divergents est bien formulé par

Muller: 'Le verbe *se faire* permet aussi une orientation passive, mais l'effet «passif» est perturbé par l'interprétation plus ou moins «volontaire» suggéré [sic] par *faire*' (2002: 230). L'assignation de la construction en *se faire* + *infinitif* au domaine du passif relève de la grammaire française traditionnelle. Dubois par exemple donne la phrase *Il est aimé de ses amis* comme équivalente à *Il s'est fait aimer de ses amis* (1967: 124), ce qui est fortement discutable car de nouveau, *faire* «semble» mobiliser quelque chose de *volontaire*. On ne peut incontestablement pas ignorer le rôle à la fois pleinement *actif* et *causal* qu'assume le sujet dans une phrase comme *Paul s'est fait livrer une nouvelle machine à laver*. L'intuition pragmatique nous dit que *Paul* joue nettement un rôle de *déclenchement* ou d'*initiation* de l'action *livrer* (il aurait fait les démarches pour assurer la réservation, l'achat, la commande, la livraison, etc.). Pour ainsi dire, *Paul* n'est guère un *Patient* et les tournures de ce type en *se faire* + *infinitif* véhiculent des informations qui dépassent le cadre d'un passif pur.

Quelques traitements classent *se faire* + *infinitif* dans les causatifs. C'est notamment le cas de Tesnière pour qui ces 'factitifs réfléchis [...] ont une valeur stylistique particulière, du fait que le renvoi anaphorique vise l'instigateur et non l'agent de l'action' (1965: chap.110, § 9). Nous remettons en question la désignation de «l'instigateur» ainsi que le fait que ce dernier ne soit pas un type d'agent pour les raisons que nous allons développer ci-dessous. Mais d'abord, *faire* semble effectivement avoir deux rôles distincts: initialement dans les constructions factitives, principalement mais non exclusivement en *faire* + *infinitif* (la construction factitive non pronominale) et en second dans les constructions en *se faire* + *infinitif* (construction factitive pronominale). Celle qui est explicitement agentive est en effet la construction factitive non pronominale (voir Ruwet, 1972) ayant pour sens, à nouveau, le «faire faire à quelqu'un» et qui correspond à l'*immixtion causative* de Damourette et Pichon ci-dessus. Dans les exemples suivants, *Paul* a le même rôle car c'est lui qui fait en sorte qu'un costume soit fait par un agent non spécifié:

- 3) Paul a fait faire un costume
- 4) Paul s'est fait faire un costume

Paul est construit comme un *Agent Indirect* dans les deux phrases qui jusque-là se ressemblent. Toutefois, quant à l'*appréciation* les deux phrases se distinguent. La construction factitive non pronominale est indéterminée quant à l'appréciation selon les critères d'agentivité de Culioli. C'est cette fonction d'*appréciation* (*bénéfice* ou *préjudice*, pour soi ou pour un autre, etc.) par rapport à la construction en *faire* + *infinitif* (c'est-à-dire la construction factitive *a priori* ou la «construction factitive non pronominale») que sert le pronom *se*. L'exemple (3) se distingue de ce fait de l'exemple (4) quant à l'*appréciation*: ce

n'est qu'en (4) que l'on sait pour qui le costume a été fait (*Paul* est donc, en plus d'être l'*Agent Indirect* du phénomène verbal, également le *Bénéficiaire*). Il y a de ce fait un dédoublement de rôles en ce qui concerne le sujet dans ces types de constructions.

Pourtant il est difficile de contourner le problème interprétatif de *se faire + infinitif* dans le cas de l'*appréciation préjudiciable*. Par exemple dans:

- 5) Marie s'est fait tuer dans un accident de la route (Baudet, Cordier et François, 1997: 251)

Les rôles de *Bénéficiaire* et d'*Instigateur* en ce qui concerne le sujet *Marie* sont exclus. *Marie* semble être le *Patient* du phénomène verbal ce dont témoigne formellement la phrase plus ou moins contiguë au passif canonique en *être*:

- 6) Marie a été tuée dans un accident de la route

En ce qui concerne le degré de participation du sujet grammatical (ou *grosso modo* l'agentivité), le passif canonique en *être* est neutre. C'est la construction *se faire + infinitif* qui sert au maniement de l'agentivité par rapport à ce passif canonique. Et quoiqu'insolite, *Marie* a néanmoins un rôle *participatif* dans l'exemple (5) qui se distingue illico de l'exemple (6).

Une partie du problème avec cette construction est le fait qu'elle figure au carrefour de la passivité et de la causativité ce que le Tableau 1 illustre. Ce qui doit être décidé de manière concluante est double : d'abord, avons-nous à faire à une construction causative ou à une construction passive et corrélativement traitons-nous d'une interprétation passive sur une construction par ailleurs causative ou d'une interprétation causative sur une construction par ailleurs passive ? Les critères qui penchent en faveur de l'une ou de l'autre option doivent tenir compte des « exceptions » à la règle, des cas clairement « fautifs » et par la suite de l'usage éventuel métaphorique ou figuratif de ces constructions.

Tableau 1. Le «problème interprétatif» de *se faire + infinitif*

	Construction Passive	Construction Causative
Interprétation Passive	Marie a été tuée dans un accident de la route	Marie s'est fait tuer dans un accident de la route
Interprétation causative	Paul s'est fait laver la voiture (par Julie)	Paul a fait laver la voiture (par Julie)

Cependant, le problème peut également être posé d'une manière toute nouvelle : avons-nous à faire à une construction participative dans tous les cas de figure et qui par contre se verrait investie soit d'un sens passif soit d'un sens causatif ? Il est vrai que le concept d'une participation du sujet dans des constructions autrement dites « passives » va à l'encontre des

définitions traditionnelles du passif dans la littérature. Mais revenons maintenant au terme d'« instigateur » de Tesnière. Il semble que nous ne pouvons pas parler de véritable instigation du sujet pour les prédicats « négatifs ». Toutefois, en posant un schéma participatif en ce qui concerne *se faire + infinitif* (ainsi que *se laisser + infinitif* et *se voir + infinitif*), nous pouvons contourner l'assignation d'instigateur pour les cas d'extrême absurdité tels que *se faire violer* où toute conception d'*instigation* ou de cause première semble perverse.

5. Se laisser + infinitif

Gougenheim (1929: 310) et Blinkenberg (1960: 104) incluent tous les deux la construction *laisser + infinitif* dans la catégorie des constructions factitives à laquelle la construction *se laisser + infinitif* n'échappe pas. Cestre et Dubois concèdent que certains emplois de *se laisser + infinitif* peuvent 'avoir la valeur d'une périphrase à sens passif' (1949: 289) quoique Togeby (1982) parle de véritable 'périphrase du passif'. Cependant, la construction *se laisser + infinitif* présente des particularités par rapport à *se faire + infinitif*. Considérons les exemples suivants:

- 7) Paul s'est fait donner un livre par Marie
- 8) Paul s'est laissé donner un livre par Marie

Dans l'exemple (7), on constate le fait que *Paul* ait fait en sorte que, par quelque moyen que ce soit, *Marie* lui donne un livre. Sa participation n'est nullement exclue et la construction demande cette interprétation. Dans l'exemple (8) en revanche, on frôle l'interprétation que *Paul* aurait pu empêcher *Marie* d'agir mais son «action» consiste précisément à ne pas intervenir. Notons que le choix de ne pas agir ou intervenir est un type d'action.

On remarque que les verbes à trois arguments, souvent des verbes de donation, n'ont pas de forme passive double contrairement à l'anglais où l'on peut topicaliser soit l'objet direct soit l'objet indirect:

- 9) *Paul was given a book by Marie*
[*Paul a été donné un livre par Marie]
- 10) *A book was given to Paul by Marie*
[Un livre a été donné à Paul par Marie]

C'est pour cette raison que Muller (2005) nomme la forme périphrastique avec *se* la «diathèse du bénéficiaire/ détrimentaire [sic]» car elle comble particulièrement ce manque.

La construction en *se laisser* semble exprimer un certain pouvoir de contrôle *en puissance* d'un *Agent Facilitateur*. Le sujet de cette construction est en effet une sorte d'agent *tolérant* ou *permissif* dont le passif canonique est incapable de communiquer :

- 11) Il s'est laissé surprendre (Cestre et Dubois, 1949: 289)
- 12) Il s'est fait surprendre
- 13) Il a été surpris

L'exemple (13) ne livre pas les informations sur le sujet que donnent les deux autres exemples (11) et (12). Ce n'est qu'en (11) que le sujet est investi d'un certain pouvoir de *contrôle potentiel* contrasté uniquement par l'exemple (12) où ce pouvoir de contrôle est vraiment manifeste. Le sujet des constructions périphrastiques joue ici clairement un rôle *participatif*. Dans le cas de *se laisser + infinitif*, ce rôle est un *rôle agentif de non empêchement*. Les notions de prévoyance, d'anticipation et de permissivité sont donc mobilisées ce qui exclut en quelque sorte la construction d'une catégorisation purement passive.

6. Se voir + infinitif

La construction périphrastique en *se voir + infinitif* ne figure pas formellement dans la catégorie des constructions factitives car le verbe *voir* perturbe une interprétation participative à l'action du sujet grammatical. Rappelons que pour Damourette et Pichon la construction *voir + infinitif*, c'est-à-dire l'*immixtion connective*, n'exprime pas de rapport direct entre le sujet et l'action décrite par le verbe. S'il n'y a pas d'intervention du sujet, *se voir + infinitif* peut s'employer pour exprimer une synchronisation aléatoire entre deux événements distincts, c'est-à-dire l'événement propre et son observation, comme la suite ci-dessus l'atteste:

14) Le président a remis à Parker la Légion d'Honneur

15) Parker a reçu la Légion d'Honneur

16) Parker s'est vu remettre la Légion d'Honneur

À première vue, il semble que la périphrase de l'exemple (16) exclut tout type d'*Agent* (tant *exécuteur* que *spectateur*). Bat-Zeev Shyldkrot énonce: ' Dans les constructions *se voir + V_{inf}*, le verbe *se voir* est vidé de son contenu sémantique « propre » et c'est l'infinitif qui est porteur de sens [...] ' (1981: 393). Pourtant, elle revisite ce commentaire et reconnaît plus tard qu'il y a des cas où 'le contenu sémantique de ce verbe ne semble pas avoir complètement disparu' (1981: 397). Nous croyons que le contenu sémantique de *voir* n'a jamais complètement disparu.

Pour exprimer une synchronisation entre un événement et son témoignage, on peut employer la construction *se voir + infinitif* qui permet, selon Muller, d'accentuer 'la relation bénéficiaire-action' (2002: 229):

17) Marie s'est vu remettre le prix d'honneur (Muller, 2002: 253)

Cette «diathèse du bénéficiaire» est sujette à une interprétation non-agentive, suivant Muller, à cause du sémantisme de *voir* 'dont le premier actant est toujours «expérient» plutôt qu'agent' (2002: 253). Tel est le cas de figure de l'exemple suivant:

18) Il s'est vu offrir un cadeau par ses amis (Cestre et Dubois, 1949: 306)

Cet exemple met en avant le fait que quelqu'un soit *bénéficiaire* d'un cadeau et qu'il ne l'attendait pas forcément. Mais plusieurs emplois de la périphrase en *se voir* excluent toute interprétation bénéfique:

19) Il s'est vu mettre à la porte (Cestre et Dubois, 1949: 306)

Il s'avère que le statut de *bénéficiaire* doit être ramené à celui de sous catégorie agentive d'*appréciation*, et dans ce cas, à caractère «détrimentaire» au sens culiolien. Il y a par ailleurs des circonstances où l'*Agent* se revoit en tant que spectateur de quelque chose qu'il a *déjà* fait:

20) En 1995, je me suis vu passer des vacances en Egypte.

Dans l'exemple (20), l'*Agent* véritable (le *je*-énonciateur) diminue, de ce fait, le poids de sa propre agentivité et devient, dans un sens, un simple spectateur.

Il y a également des emplois où l'événement décrit par le verbe est totalement fictif ou imaginé:

21) Hier, en rêvant, je me suis vu élire à la présidence

22) Je me suis vu mourir dans mon rêve

À la première personne, les instructions dans le sémantisme de *se voir* + *infinitif* semblent éloigner l'*Agent* du phénomène en question. Le degré de sa participation est donc réduit et l'*Agent* véridique (c'est-à-dire l'énonciateur) serait interprété comme son propre spectateur. L'énonciateur réduit ainsi l'appréciation du poids de sa propre agentivité en se posant comme spectateur extrinsèque au procès décrit. Si on a la figure d'un *spectateur intrinsèque* (ou plutôt d'un *participant intrinsèque*) à un procès marquée par *se faire* + *infinitif*, *se voir* + *infinitif* sera la marque d'un *spectateur extrinsèque* mais accompagnant le procès marqué par l'infinitif.

7. Contraintes sur les constructions périphrastiques

Il y a au moins quatre contraintes sur l'emploi des constructions périphrastiques *se faire* + *infinitif*, *se laisser* + *infinitif* et *se voir* + *infinitif* employées au passé composé. En premier, comme Kupferman (1995) et Muller (2002) le remarquent, la construction *se faire* + *infinitif* nécessite «un sujet lexical», référentialisant, et ne peut donc s'employer avec des formes impersonnelles (ou unipersonnelles):

23) *Il s'est fait conclure à un non-lieu

24) Il a été conclu à un non-lieu (Muller, 2002: 230)

Cette contrainte est également applicable aux deux autres constructions périphrastiques que nous examinons. Car sont également impossibles les phrases suivantes:

25) *Il s'est laissé conclure à un non-lieu

26) *Il s'est vu conclure à un non-lieu

27)*Hier, il s'est *fait / laissé / vu* voter une loi contre l'immigration à l'Assemblée
L'interprétation passive impersonnelle est donc formellement exclue en ce qui concerne ces trois constructions périphrastiques. Notons cependant qu'un passif impersonnel en ce qui concerne *faire + infinitif* (la construction factitive non pronominale) ne semble pas poser de problème dans l'exemple (28) ci-dessous, cité dans Blanche-Benveniste (2007):

28) Il est fait observer que ces visites médicales périodiques...sont indispensables

29)*Il s'est fait observer que ces visites périodiques...sont indispensables

On remarque d'ailleurs une deuxième contrainte : les trois constructions périphrastiques *se faire + infinitif*, *se laisser + infinitif* et *se voir + infinitif* employées au passé composé sont (presque exclusivement) incompatibles avec les entités inanimées en position de sujet syntaxique (pour une potentielle exception voir ci-dessous):

30)*La fenêtre s'est *fait / laissé / vu* casser

31)*Les récoltes se sont fait détruire (Gaatone, 1983: 166)

32)*Les récoltes se sont *laissé / vu* détruire

33)*Toute la viande s'est vu manger par les enfants (Bat-Zeev Shyldkrot, 1981: 396)

34)*La proposition s'est fait rejeter par tous les députés (Gaatone, 1983: 166)

35)*Son piano s'est fait abîmer par les déménageurs (Tasmowski-De Ryck et van Oevelen, 1987: 45)

Bat-Zeev Shyldkrot (1981: 398) donne la phrase suivante comme potentiellement grammaticale:

36) ? Le navire s'est vu briser par la tempête

Nous la considérons comme incorrecte en raison de la contrainte du sujet animé.

Les conséquences de ces deux contraintes sont considérables: l'incompatibilité résulte du *manque d'agentivité* inhérente aux sujets inanimés. Notre hypothèse est que ces trois constructions périphrastiques exigent un sujet animé car *un degré d'agentivité y est inscrit*. L'agentivité est de ce fait *manifeste* dans les trois constructions.

La troisième contrainte est la présomption d'une participation quelconque du sujet grammatical:

37) Les réfugiés se sont vu assommer par les gardiens

38)*Cet étudiant s'est vu attribuer, en son absence, le premier prix de la Faculté par le Doyen (Bat-Zeev Shyldkrot, 1981: 393)

39)*Le poulet s'est *fait / laissé / vu* manger par la famille

40)*Il s'est vu décorer, à titre posthume de la légion d'honneur (Bat-Zeev Shyldkrot, 1981: 397)

Dans ces exemples, le poulet ne «fait» rien puisqu'il est en position patientielle de même que l'étudiant absent et l'homme décédé qui «reçoit» une décoration à titre posthume. Le sens originel de *voir* semble donc empiéter sur le sémantisme de *se voir + infinitif*. *Voir* indique une participation quelconque ne serait-ce qu'en tant qu'observateur et la participation relève

toujours de l'agentivité. Cependant ce que nous entendons par participation inclut au minimum une simple présence comme le formule Bat-Zeev Shyldkrot: 'Ceci n'implique pas nécessairement que le sujet prenne une part active au déroulement de l'action ou du procès décrits par le verbe; sa simple présence est parfois suffisante' (1981: 397). Si une *participation* (y compris une *présence*) est une contrainte, cela expliquerait pourquoi les personnes décédées ou absentes ne peuvent pas figurer en sujet de la construction en *se voir*:

41) *Napoléon s'est vu célébrer le 100^e anniversaire de sa mort

42) *La princesse Diana s'est vu honorer en 1998, un an après sa mort

La quatrième contrainte sur l'emploi des constructions périphrastiques examinées ici demande qu'il y ait un *Agent* soit explicite soit implicite (Gaatone, 1983), dans le sémantisme global de l'énoncé. La phrase suivante est jugée discutable par Gaatone:

43) *Roland s'est fait tuer dans une avalanche (Gaatone, 1983: 166)

La difficulté d'interprétation soulevée par cette phrase résulte du fait qu'il n'y a pas de véritable agent et on imagine mal qu'un agent s'est caché quelque part dans l'avalanche. Par contre, les phrases suivantes paraissent tout à fait acceptables avec ou sans agent explicite:

44) Roland s'est fait tuer dans sa maison (par les cambrioleurs)

45) L'accusé s'est fait condamner (Tasmowski-De Ryck et van Oevelen, 1987: 45)

46) Il s'est fait reconduire par le secrétaire (Tasmowski-De Ryck et van Oevelen, 1987: 45)

Il semble y avoir une contrainte supplémentaire concernant *se laisser + infinitif* et *se voir + infinitif*. Ces deux périphrases privilégient des sujets *humains*:

47) L'oiseau s'est fait tirer dessus

48) *L'oiseau s'est *laissé* / *vu* tirer dessus

49) Le cambrioleur s'est *fait* / *laissé* / *vu* tirer dessus

50) Le chien s'est fait coincer sous le lit

51) *Le chien s'est *laissé* / *vu* coincer sous le lit

Se laisser + infinitif et *se voir + infinitif* semblent donc plus privilégier des sujets humains que *se faire + infinitif* qui peut s'employer sans embarras particulier avec d'autres sujets animés.

Enfin une exception remarquable se révèle dans le cas de *se faire + infinitif*. On observe que certains verbes de perception tels que *sentir* et *entendre* peuvent permettre un sujet inanimé:

52) Si ce n'est quelque chant d'oiseau, bruit de vie ne s'est fait entendre (Frantext)

53) Tout à coup un petit bruit s'est fait entendre à côté de moi (Frantext)

54) ?Le besoin de déménager s'est fait sentir

55) ?Le tremblement de terre s'est fait sentir vers huit heures

Ces exceptions ne vont pas nécessairement à l'encontre de notre hypothèse selon laquelle l'agentivité est manifeste dans ces trois constructions périphrastiques. Étant donné que l'on attribue à certains phénomènes naturels, comme le vent, un tremblement de terre ou des

bruits, une sorte d'*autonomie d'action*, on a tendance à les construire linguistiquement comme des entités «animées». Ceci n'est pas contredit par Desclés pour qui 'Une prédication peut attribuer un fort degré d'intentionnalité à une entité dont les capacités intentionnelles sont «ontologiquement» faibles; inversement, une prédication pourra abaisser le degré d'intentionnalité d'une entité normalement intentionnelle' (1994: 113). L'intentionnalité doit être comprise non comme une propriété d'une entité mais comme la construction par un énonciateur qui attribue pendant son énonciation des degrés d'intentionnalité aux sujets de son discours. En fin de compte, construire énonciativement des entités inanimées comme des entités animées n'est qu'un procédé métaphorique.

On rencontre un tout autre procédé avec des sujets animés non humains dans les périphrases que nous examinons:

56) L'oiseau s'est laissé mourir

57) L'oiseau s'est vu tirer dessus

Face à des exemples de ce type, où le sujet est un animé non humain, nous avons un véritable enjeu. Comme nous l'avons vu, la sémantique de *voir* et *laisser* indépendante de leur rôle dans les constructions périphrastiques, engage un contrôle et une *participation / présence* quelconque d'un sujet animé humain. Dans les deux exemples ci-dessus, on investit un sujet animé non humain, *l'oiseau*, avec des caractéristiques proprement humaines telles que l'observation (le cas de *voir*) et la décision (le cas de *laisser* quelque chose se produire). Nous avons à faire à des emplois métaphoriques et plus particulièrement à des cas de *personnification* où des objets, choses ou autres êtres animés mais non humains, sont construits énonciativement en tant que manifestant des caractéristiques humaines. On ressent que ces exemples sont moins naturels et qu'ils exigent un contexte particulier pour ne pas affecter le «bon usage».

C'est pourquoi Bat-Zeev Shyldkrot, qui évoque brièvement la possibilité d'emploi métaphorique, offre les exemples suivants, discutables, qui perturbent toute typologie possible:

58) ?Cette méthode s'est vu remettre brutalement en cause

59) ?La politique du gouvernement s'est vu remettre en question (Bat-Zeev Shyldkrot, 1981: 396)

60) ?L'accent grave s'est vu investir de missions diacritiques (Bat-Zeev Shyldkrot, 1981: 399)

Bat-Zeev Shyldkrot avance que 'plus le sujet est concret, plus le danger d'un usage métaphorique existe' (1981: 399). Pour elle, ces trois derniers exemples sont plus ou moins acceptables à cause du manque de sujets concrets. Blanche-Benveniste affirme catégoriquement que 'les sujets de *se faire + infinitif* sont toujours [+individuels] et

[+animés]' (2007: 161) et que '*se faire donner quelque chose* est impossible pour un non-humain' (2007: 161). Les phrases suivantes sont ouvertes à la discussion (pour un aficionado de chiens) :

- 61) Le chien s'est fait donner son repas en aboyant
- 62) Le chien s'est fait donner un câlin / à manger / à boire

L'Internet ouvre les possibilités d'analyse de tout phénomène discursif et malheureusement avec des risques énormes de rencontrer des «erreurs» de tout genre: grammatical, usager, typographique, etc. Cependant, nous pouvons aujourd'hui nous inspirer du plus grand domaine de productions linguistiques pour tester certaines hypothèses linguistiques. Ainsi avons-nous inclus certains passages trouvés sur Internet:

- 63) La France s'est fait donner, au traité [sic] de Paris, en 1763, le droit de pêche [sic]. (<http://www.gutenberg.org/files/13981/13981.txt>)
- 64) [...] la GRC [Gendarmerie royale du Canada] s'est fait donner plusieurs nouveaux pouvoirs et plusieurs nouvelles responsabilités dans le domaine de la sécurité nationale (http://www.wsws.org/francais/News/2004/fevrier04/040204_Arar.shtml)
- 65) [...] en 2003, le Parti québécois s'est fait donner une leçon par l'opinion québécoise (http://fugues.vortex.qc.ca/main.cfm?p=100&Article_ID=6217)

Ces exemples vont à l'encontre de l'affirmation de Blanche-Benveniste car ils montrent des usages de *se faire donner* avec des sujets atypiques mais nullement «impossibles». Il faut donc garder le concept d'emploi métaphorique en ce qui concerne ces emplois des constructions périphrastiques françaises.

Un autre tour rapide sur Internet confirme un net mouvement dans cette direction. On peut observer dans le domaine sportif par exemple des noms d'équipes manifestant des états psychologiques humains tels que la surprise, le plaisir et l'humiliation:

- 66) Chelsea, double champion d'Angleterre, s'est fait surprendre samedi à Chicago par une sélection de joueurs évoluant dans le Championnat des Etats-Unis [sic]. (L'Equipe On-line 06/08/2006)
- 67) Après une défaite implacable à Glasgow (22-3), Cardiff cède la place à Edimbourg, qui s'est fait plaisir contre Connacht (49-31). (L'Equipe On-line 27/01/2007)
- 68) Lens, qui était invaincu depuis neuf journées, s'est fait humilier chez lui dimanche à Bollaert par le leader Lyon (0-4). (L'Equipe On-line 19/12/2006)

On construit ces équipes également en tant que *bénéficiaires* de prêts et de cadeaux :

- 69) Wigan Athletic s'est fait prêter par Tottenham le milieu gauche suisse Reto Ziegler, jusqu'à la fin de la saison. (L'Equipe On-line 23/01/2006)

De tels exemples montrent bien la nécessité de pouvoir poser des contraintes de base réglant l'emploi des constructions françaises en *se faire + infinitif*, *se laisser + infinitif* et *se voir + infinitif* afin de pouvoir élaborer des emplois moins prototypiques.

8. Contrôle

Ce qui permet de distinguer les entités animées des entités inanimées, ce sont également les

notions de *télicité* et de *contrôle* de l'action. Selon Desclés et Guentchéva, 'le contrôle est certainement l'un des paramètres nécessaires pour définir la notion d'agentivité' (1993: 95). Ils définissent le contrôle en tant que 'capacité de déclencher une action (mouvement spatio-temporel ou changement de situations) et capacité de l'interrompre' et incluent une 'capacité téléonomique (capacité de se représenter un but)' ainsi qu'une 'capacité d'anticipation (capacité d'ajuster ses actions en fonction du but à atteindre)' (*ibid.*).

Contrôler une action ou un événement requiert une représentation de ladite action ou de l'événement dans sa globalité. Ceci entraîne une conceptualisation des *conséquences* d'une action ou d'un événement et de la façon de les prévoir, de les anticiper et de les éviter. La notion de *télicité* est donc nécessaire en ce qui concerne les entités animées et leur *modus operandi*. Suivant Givón, le contrôle vaut pour la préméditation: 'control is tantamount to premeditation' (1975: 86) ce qui fait qu'il y a un rapport entre la causation intentionnelle et le contrôle, et que la «causation» intentionnelle est marquée par l'absence de contrôle. Dans ce dernier cas de figure, on ne parlera donc pas de causation propre. Cependant si 'chains of causation allow only one controller' (1975: 73) et que '[...] only one nominal assumes the responsibility in causation chains' (1975: 79), comment se rendre compte d'un apparent *contrôle partiel* de la part de *Luc* dans l'interprétation causative suivante:

70) *Luc s'est fait opérer par un spécialiste*

L'exemple (70) présuppose une action de la part de *Luc* qui est antérieure à l'opération et qui mène vers l'opération. La nature de cette action n'est cependant pas explicitée ; nous ne pouvons qu'imaginer que *Luc* ait fait en sorte d'être opéré. Ce *schéma participatif* de la part de *Luc*, c'est-à-dire son action antérieure à l'événement, nous le nommons l'avènement. L'avènement peut aboutir à un événement ou à une suite d'événements prévus par le sujet (c'est le cas dans *Paul s'est fait livrer une nouvelle machine à laver*). Mais l'avènement peut également aboutir à un événement ou à une suite d'événements non prévus par le sujet (ce sont tous les cas de prédicats jugés «négatifs» tels que *Paul s'est fait renverser*).

En ce qui concerne le *spécialiste*, c'est-à-dire l'*Agent* véritable du phénomène verbal car introduit par la préposition *par*, il possède pleinement toutes les capacités de contrôle: 1) déclenchement; 2) interruption; 3) *télicité* et 4) anticipation. C'est bien lui qui contrôle l'événement clos en «opérer». *Luc*, par contre, possède au moins deux de ces capacités de contrôle de par sa participation, à savoir éventuellement une *télicité* et une anticipation. Ce rôle ne peut pas être ignoré. *Luc* serait un *Agent Indirect* dans ce cas de figure de par sa participation à l'avènement de l'événement.

9. Causativité et intentionnalité ou agentivité et contrôle ?

Selon Baudet, Cordier et François (1997: 251) la construction *A se fait V_{inf} (par B)* permet trois types d'interprétations: 1) une interprétation *causative / intentionnelle*; 2) une interprétation *causative / non intentionnelle* et 3) une interprétation *non causative / non intentionnelle*. D'après ces auteurs, soit '[...] la conceptualisation de la causativité et de l'intentionnalité [sont] comme deux propriétés autonomes [soit] comme deux modulations d'un même concept : l'implication d'un être animé dans le déroulement d'un procès' (1997: 250). Cette 'implication [...] dans un procès' rappelle la notion d'*immixtion* de Damourette et Pichon et reflète ce que nous avons désigné en tant que *schéma participatif* à l'avènement d'un événement. Nous avons clairement identifié que la construction nécessite une participation du sujet. Mais cette participation est sujette à la notion de contrôle prise en considération avec la télélicité. Nous proposons (dans le Tableau 2) une hiérarchie d'agentivité, c'est-à-dire une hiérarchie du *modus operandi* du sujet grammatical tel que ce dernier est construit énonciativement dans les constructions périphrastiques dites traditionnellement «passives» et employées au passé composé.

Tableau 2. Hiérarchie d'agentivité

«Exécutive»	∅
«Causative » (télique)	Julie s'est <i>fait</i> relooker
« Causative» (atélique)	Julie s'est <i>fait</i> écraser Julie s'est <i>vu</i> écraser
«Tolérative» (télique)	Paul s'est <i>laissé</i> tirer dessus
Inadvertance (atélique)	Paul s'est <i>fait</i> avoir Paul s'est <i>laissé</i> avoir
«Connective» (atélique)	Julie s'est <i>vu</i> arrêter par la police Julie s'est <i>vu</i> remettre le prix d'honneur
Indéfini	Paul s'est <i>fait</i> battre par Luc Luc s'est <i>fait</i> opérer par un spécialiste

Comme le Tableau 2 le montre, une participation pleinement exécutive est formellement exclue dans les constructions périphrastiques examinées ici. Néanmoins, une participation «indirecte» nommée *causative* est possible. Deux modes de participation causative sont requis: une participation causative télique pour rendre compte de l'anticipation des sujets humains, et une participation causative atélique pour l'exclure. Il nous semble nécessaire d'ajouter un mode de participation *tolérative* qui reste obligatoirement télique pour des raisons évidentes. En conséquence, pour rendre compte d'un mode participatif atélique, la dénomination d'*inadvertance* nous paraît adéquate. En ce qui concerne une participation extrinsèque l'appellation *connective* s'inspire de Damourette et Pichon et, selon la définition de ces auteurs, elle nécessiterait une appellation atélique. Enfin, nous gardons une catégorie

d'emplois *indéfinis* afin de pouvoir dissocier des emplois n'entrant dans aucune des autres. Une hiérarchie d'agentivité doit se croiser avec le mode de contrôle du sujet tel qu'il est construit dans les constructions *se faire + infinitif*, *se laisser + infinitif* et *se voir + infinitif* (Tableau 3).

Tableau 3. Hiérarchie de contrôle des sujets entrant dans *se faire + infinitif*, *se laisser + infinitif* et *se voir + infinitif*

Contrôle exécutif	Ø
Contrôle partiel	Julie s'est <i>fait</i> / <i>laissé</i> relooker
Contrôle potentiel	Paul s'est <i>fait</i> / <i>laissé</i> tirer dessus Paul s'est <i>fait</i> / <i>laissé</i> avoir
Absence de contrôle	Julie s'est <i>vu</i> arrêter par la police Julie s'est <i>fait</i> écraser par le bus

Un contrôle exécutif est exclu car les trois constructions ne permettent pas d'exprimer une agentivité absolue. Cependant, un contrôle partiel présupposerait des capacités (à des degrés variables) de déclenchement, d'interruption, de télélicité et d'anticipation. Un contrôle potentiel se limiterait à une capacité d'interruption et enfin l'absence de contrôle serait marquée par l'absence totale de ces capacités.

10. «Information packaging»

Le principe des théories de l'information est que l'information (propositionnelle) peut se présenter sous différents modes en fonction des énonciateurs. L'opposition traditionnelle entre la voix active et la voix passive n'apparaît alors que comme une variation de l'«*information packaging*», sans changement significatif des «faits». Les théories parallèles de l'«*information structure*» (Lambrecht, 1994) et de l'«*information packaging*» (Vallduvì, 1990) respectent ce principe:

71) Le juge a condamné Jean à cinq ans de prison

72) Jean a été condamné à cinq ans de prison (par le juge)

Dans la panoplie des phrases actives et passives, on peut donc justifier la construction périphrastique comme une variation sur le même thème:

73) <Jean s'est vu condamné à cinq ans de prison>

Cependant dans le dernier exemple, il y a un changement significatif des «faits» par rapport aux exemples en (71) et (72). Est-ce que *Jean* se voit plus impliqué dans l'événement dans l'exemple (73) par rapport au passif canonique en *être*? La réponse est sans surprise: nous devons accorder un sens supplémentaire à la construction périphrastique par rapport au passif en *être*. *Jean* est tout simplement *plus investi* dans l'action décrite par le verbe.

74) Jean s'est fait voler la voiture par des adolescents

75) Jean s'est laissé convaincre par son professeur (Desclés et Guentchéva, 1993: 74)

Dans ces exemples, l'investissement ou l'implication de *Jean* dans ce qui lui est arrivé n'est cependant pas d'ordre empirique. C'est l'énonciateur qui est à l'origine de cette implication. Car si l'énonciateur voulait entièrement émanciper le sujet grammatical, on attendrait qu'il emploie le passif canonique qui se prête à une interprétation plus «objective».

Chacune des constructions périphrastiques que nous avons examinées véhicule un sens spécifique ce qui fait qu'elles ne sont pas purement et simplement interchangeables entre elles. Ces constructions nécessitent plutôt une interprétation *agentive* car les contraintes de sujets animés, de préférence humains et de participation (ou d'immixtion), ainsi que la notion de contrôle, dépassent le cadre d'un passif pur. C'est ainsi que ces périphrases constituent une information nouvelle par rapport au passif en *être*, qu'elles mobilisent la prise de position de l'énonciateur qui distribue ainsi une agentivité non prototypique sur le sujet, un procédé moins accessible avec le passif en *être*.

11. Typologie d'Agents

Nous pouvons maintenant tenter une typologie d'agents (Tableau 4) entrant en position de sujet dans les constructions périphrastiques dites souvent «passives» mais appelées *agentives* ou *participatives* ici. Encore une fois, un *Agent* pleinement *exécuteur* est formellement exclu. Deux types d'agents indirects persistent, ainsi qu'un *Agent Faciliteur* et un *Agent Spectateur*. Nous réservons le cas éventuel d'un agent sous-spécifié énonciativement donc indéfini par rapport à un des rôles déterminés dans ce classement.

Tableau 4. Typologie d'Agents dans les constructions *se faire + infinitif*, *se laisser + infinitif* et *se voir + infinitif*

Agent Exécuteur	Ø
Agent Indirect (<i>télique</i> ou <i>atélique</i>)	Julie s'est <i>fait</i> relooker Julie s'est <i>fait</i> écraser
Agent Faciliteur	Paul s'est <i>laissé</i> tirer dessus Paul s'est <i>fait / laissé</i> avoir
Agent Spectateur	Julie s'est <i>vu</i> arrêter par la police
Indéfini	Paul s'est <i>fait</i> battre par Luc Luc s'est <i>fait</i> opérer par un spécialiste

En d'autres termes, tous ces types d'Agents entrant dans les constructions *se faire + infinitif*, *se laisser + infinitif* et *se voir + infinitif* employées au passé composé sont des *agents participatifs* à des actions sans qu'il y ait attribution hâtive ni d'une instigation (ou causation) ni d'une responsabilité ni, obligatoirement, d'une intentionnalité. Seulement les *Agents Indirects* se distinguent quant à leur participation qui peut osciller entre «télique» ou

«atélique».

12. Conclusion

Les trois constructions *se faire*, *se laisser*, et *se voir* + *infinitif*, employées au passé composé se distinguent donc quant aux paramètres d'*agentivité* et de *contrôle*: on remarque dans ces constructions un rôle pragmatico-énonciatif en contraste avec la construction passive canonique en *être*. Ces nouvelles valeurs évitent d'entrer dans une dichotomie stricte, que la grammaire et la linguistique imposent quelle que soit l'appellation choisie: *voix active* et *voix passive*, «faire» et «subir», *Agent* et *Patient*, «actor» et «undergoer» (Foley et van Valin, 1984), *support de causation* et *support d'effection* (Joly et O'Kelly, 1990), etc. On n'est pas obligé de trancher sur un rôle thématique privilégié pour le sujet entrant dans ces constructions.

Il s'avère ainsi que sur le plan énonciatif ces trois constructions jouent une fonction d'*hybridation*, gardant ainsi «quelque chose» d'actif et «quelque chose» de passif. Ce sont ces instructions d'hybridation qui permettent aux énonciateurs d'incriminer un degré d'agentivité là où le passif canonique échoue généralement tout en conservant cet aspect passif.

Nous avons élaboré ce qui nous paraît être les paramètres de base réglant l'emploi de ces constructions. Nous ne prétendons pas avoir dévoilé toute leur ampleur car il reste largement à décrire divers sens qu'elles peuvent véhiculer en fonction d'autres temps des verbes (*Paul se fera arrêter*); leur emploi avec ou sans agent explicite ainsi que leur combinaison avec *par* et *de* (*Paul s'est fait (...) par / de ses amis*); leur emploi avec ou sans compléments ou circonstanciels (*Paul s'est fait casser le bras en skiant*); leur emploi avec un participe passé (*Paul s'est fait arrêté*); leur combinaison avec des adverbes et l'intentionnalité qui peut en découler (*Paul s'est fait délibérément arrêter*), etc. Ce dernier point est très prometteur car les adverbes d'intentionnalité vont interférer singulièrement avec le *modus operandi* du sujet ainsi que son contrôle tel qu'il est construit énonciativement.

Références

- Bat-Zeev Shyldkrot, H. (1981) A propos de la forme passive 'se voir + Vint'. *Folia Linguistica*, 387-407.
- Baudet, S., Cordier F. et François J. (1997) L'identification des classes de procès en contexte II: étude expérimentale. In: J. François et G. Denhière (éds.) *Sémantique linguistique et psychologie cognitive, Aspects théoriques et expérimentaux*. Grenoble: Presses Universitaires de Grenoble, 249-282.
- Blanche-Benveniste, C. (2007) Les énoncés à causatifs réfléchis. In: A. Rousseau, D. Bottineau et D. Roulland (éds.) *L'énoncé réfléchi*. Rennes: Presses Universitaires de Rennes, 155-173.
- Blinkenberg (1960) *Le problème de la transitivité en français moderne – essai syntactico-sémantique*. København: E. Munksgaard.
- Cestre, C. et Dubois M.-M.. (1949) *Grammaire complète de la langue anglaise*. Paris: Larousse.
- Culioli, A. (1991) *Pour une linguistique de l'énonciation, Opérations et présentations. Tome 1*. Paris: Ophrys.
- Culioli, A. (1999) *Pour une linguistique de l'énonciation, Formalisation et opérations de repérage. Tome 2*. Paris: Ophrys.
- Damourette, J. et Pichon E. (1936) *Des mots à la pensée: essai de grammaire de la langue française*. Paris: Editions d'Artrey.
- Desclés, J.-P. et Guentchéva Z. (1993) Le passif dans le système des voix du français. *Langages*, 109: 73-102.
- Desclés, J.-P. (1994) Relations casuelles et schèmes sémantico-cognitifs. *Langages*, 113: 113-125.
- Dowty, D. (1991) Thematic Proto-Roles and Argument Selection. *Language*, 67 (3): 547-619.
- Dubois, J. (1967) *Grammaire structurale du français, Le verbe*. Paris: Librairie Larousse.
- Fillmore, C. J. (1968) The case for case. In: E. Bach and T. Robert Harms (éds.) *Universals in Linguistic Theory*. London: Holt, Rinehart and Winston, 1-88.
- Gaatone, D. (1983) Le désagréable dans la syntaxe. *Revue Romane*, 18 (2): 161-174.
- Gaatone, D. (1993) Les locutions verbales et les deux passives du français. *Langages*, 109: 37-52.
- Gougenheim G. (1929) *Etude sur les périphrases verbales de la langue française*. Paris: Les Belles Lettres.
- Givón, T. (1975) Cause and control: On the semantics of interpersonal manipulation. In: J. P. Kimball (éd.) *Syntax and Semantics 4*. New York: Academic Press, 59-90.
- Joly, A. et O'Kelly D. (1990) *Grammaire systématique de l'anglais*. Paris: Editions Nathan.
- Kupferman, L. (1995) La construction passive en 'se faire'. *Journal of French Language Studies*, 5: 57-83.
- Lambrecht, K. (1994) *Information structure and sentence form – Topic, focus and the mental representations of discourse referents*. Cambridge Studies in Linguistics, 71. Cambridge: Cambridge University Press.
- Martin, F. (2001) La construction 'se faire+infinitif' et les verbes psychologiques In : J. Chuquet et M. Paillard (éds.) *Morphosyntaxe du lexique 1, catégorisation et mise en discours, Travaux linguistiques du Cerlico*, 15. Rennes: Presses Universitaires de Rennes, 212-241.
- Muller, C. (2002) *Les bases de la syntaxe – syntaxe contrastive, Français – Langues voisines*. Pessac: Presses Universitaires de Bordeaux.
- Muller, C. (2005) Diathèse et voix en français. In: *Interaction entre sémantique et*

- pragmatique, Actes de XI Séminaire de Didactique Universitaire* (Constanta 2004, Université Ovidius, Association des Chercheurs en Linguistique Française). Bucuresti: Editura ASE, 73-95.
- Riegel, M., Pellat J.-C. et Rioul R. (1994) *Grammaire méthodique du français*. Paris: P.U.F.
- Ruwet. N. (1972) Les constructions factitives. In: *Théorie syntaxique et syntaxe du français*. Paris: Éditions du Seuil, 126-180.
- Spang-Hanssen, E. (1967) Quelques périphrases passives du français moderne. *Actes du 4^e Congrès des Romanistes scandinaves dédiés à H. Sten.*, n° spécial *Revue Romane* 1: 139-147.
- Tasmowski-De Ryck, L. et van Oevelen, H. (1987) Le causatif pronominal. *Revue romane*, 22 (1): 40-58.
- Tesnière, L. (1959) *Éléments de syntaxe structurale*. Paris: Klincksieck.
- Togeby, Knud (1982) *Grammaire française*, vol. 1. Copenhague: Akademisk Forlag.
- Vallduvi, E. (1990) *The Informational Component*. Ph.D. dissertation: University of Pennsylvania.

Candace L. Veacock

EA 4195 TELEM (Université de Bordeaux)